

**R É S O L U T I O N**  
**2021-062**

**ÉCHANGE DU TRACTEUR – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de location mensuel du tracteur John Deere, au montant de 1 352,36 \$ (capital et intérêt), se termine le 30 novembre 2022;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'échange d'Agritex visant à fournir un nouveau tracteur répondant davantage au besoin de la Municipalité pour une somme mensuelle de 1 260,82 \$ (capital et intérêt) pour un terme de 60 mois;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'échange du tracteur John Deere 2017 modèle 5100ELV contre un tracteur John Deere 2021 modèle 5100R, auprès d'Agritex, pour une location mensuelle de 1 260,82 \$ pour un terme de 60 mois.

**D'AFFECTER** cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-515.

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président